

579. *Lettre de la duchesse de Parme au marquis de Berghes et au baron de Montigny, écrite d'Anvers, le 24 mai 1567.* Elle leur donne des détails sur la défaite des gens de Brederode près d'Amsterdam; sur la fuite de celui-ci et de sa femme vers Brême; sur l'entrée du duc Éric de Brunswick dans Viane; sur la poursuite des rebelles, dans le Waterland, par le comte de Meghem; sur la prise d'un bateau qui contenait leurs principaux chefs, et nommément les frères de Battembourg, Andelot, Cock, etc; sur la soumission d'Amsterdam, de Harlem, de Delft et d'autres villes de Hollande, qui ont consenti à recevoir garnison, etc. — Elle les prie de tenir la main à ce que le Roi lui fasse connaître sa résolution sur le pardon général, ainsi que sur les autres points qu'elle lui a demandés (1). (Franç.)

Liasse 533.

580. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Gènes, le 24 mai 1567.* Il lui rend compte de la suite de son voyage, jusqu'à son arrivée en ce port.

Liasse 533.

581. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Gènes, le 24 mai 1567.* S. M. lui ayant communiqué trois lettres qu'elle a reçues de madame de Parme, et quelques autres que lui ont écrites des particuliers, en lui demandant son avis sur les réponses à y faire, il le lui soumet. — Il engage, entre autres, le Roi à ne pas laisser sortir d'Espagne le marquis de Berghes et le baron de Montigny, à répondre d'une manière vague à une lettre que le comte d'Egmont lui a écrite, à laisser vacantes, au moins pendant un certain temps, les charges du prince d'Orange, que demande le seigneur de Berlaymont, etc.

Liasse 533.

582. *Résultat des conférences du président, de Ruy Gomez et du comte de Feria, soumis au Roi par Antonio Perez, le 25 mai 1567.* Le Roi avait chargé ces ministres d'examiner s'il serait bien que les privilèges fussent dès maintenant ôtés aux villes des Pays-Bas, ou d'attendre, pour le faire, l'arrivée du duc d'Albe. Ils se prononcent contre le dernier parti, parce que déjà la duchesse de Parme a conçu beaucoup d'ombrage et de mécontentement de l'envoi du duc

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXVII.

d'Albe; que cela la décréditerait trop; que les grands services qu'elle a rendus aux Pays-Bas méritent que le Roi lui fasse tout l'honneur et lui donne toute l'autorité possible, etc.

Liasse 532.

583. *Lettre du baron de Montigny à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 26 mai 1567.* Il a reçu les deux lettres du 14 avril que lui a apportées le seigneur de Billy (1), arrivé à Madrid le 28, et celle du 3 mai. — Il a appris avec un grand contentement le bon succès des affaires des Pays-Bas. — On parle beaucoup du départ de S. M. pour ces provinces; mais, quant à lui, il en voit peu d'apparence. — Le marquis de Berghes ayant eu, le 13, une rechute très-violente de fièvre, avec *chambres de sang*, est mort le 21 au matin. (Franç.)

Liasse 533.

584. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de l'Escorial, le 28 mai 1567. (De sa main.)* Il répond à sa lettre autographe du 11 avril. — Il a vu avec beaucoup de peine le mécontentement qu'elle lui témoigne. — Il s'étonne qu'elle ait pu lui écrire avec tant de passion et d'une manière si résolue. — Il ne comprend pas qu'elle songe à se démettre du gouvernement, dans la situation où sont les affaires. — N'espérât-elle de retirer, de toutes les peines qu'elle s'est données, d'autre récompense, que la gloire d'avoir rétabli dans leur état ancien la religion et le service de Dieu, elle devrait encore être obligée au Roi de ce qu'il lui en a fourni l'occasion: mais elle doit bien croire aussi que lui, qui l'aime comme sa sœur, n'oubliera pas ses intérêts, et que, plus il différera de lui donner à cet égard des preuves de son attachement et de son estime, plus la démonstration qu'il en fera sera signalée. — Il la prie donc de se persuader que non-seulement il est bien éloigné de lui rien ôter de son pouvoir, mais qu'il veut au contraire lui en donner un plus grand que jamais, et ne pas souffrir que personne aille lui enlever le fruit de ses travaux. — S'il n'a pas encore pris de résolution sur les affaires particulières de la duchesse, c'est qu'il désirerait adopter un parti qui convint à tous deux: il est bien certain que, lorsqu'ils se verront (ce qui, moyennant la grâce de Dieu, ne tardera pas), elle sera satisfaite de la

(1) Gaspard de Robles. Voyez ci-dessus, p. 526.

volonté qu'il a réellement de lui complaire, et se convaincra du peu de raison qu'elle a de se plaindre de lui (1).

Liasse 532.

585. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de l'Escorial, le 31 mai 1567.* Depuis qu'il lui a accusé la réception de ses lettres, jusques et y compris celle du 25 mars, Gaspard de Robles est arrivé, avec les différentes dépêches dont elle l'a chargé. — Il le renvoie, porteur de sa réponse sur tous les points. — Il a reçu un grand contentement des bons succès de Valenciennes et de Maestricht; mais plus Dieu le favorise, plus les affaires s'améliorent, et plus il est nécessaire de remédier aux désordres passés. Il la prie donc d'agir en conséquence; elle ne peut en aucune chose l'obliger davantage, le service de Dieu et le bien de la chrétienté lui important plus que sa vie propre. — La duchesse remerciera de sa part tous ceux qui ont contribué à la prise de Valenciennes. — Il a vu ce qu'elle lui écrit touchant le pardon général, et les instances que fait à cet égard le comte d'Egmont : ce point doit être remis jusqu'à son arrivée aux Pays-Bas, d'autant plus qu'elle est si prochaine. — Le choix du successeur à donner au prince d'Orange dans ses gouvernements doit être également différé : la duchesse pourra toutefois y commettre quelqu'un par provision. — Elle pourra déplacer et même casser tous les officiers qui ne s'acquitteraient pas convenablement de leurs charges. — Le Roi se déclare très-satisfait de la conduite des comtes de Mansfelt et d'Arenberg. — Quant à l'abbé de Saint-Bernard, qui se montre si grand hérétique, le Roi croit que ses juges ecclésiastiques, et peut-être le pape lui-même, pourront seuls le déposer; cependant, si elle pouvait se saisir de sa personne, il l'autorise à le faire, et à le séquestrer en un lieu sûr.

Liasse 332.

586. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de l'Escorial, le 31 mai 1567.* Outre les pièces que Gaspard de Robles lui a délivrées de la part de la

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXVIII.

Il résulte d'un rapport d'Antonio Perez à Philippe II, en date du 17 mai 1567, que les dépêches du Roi, des 28 et 31 mai, ainsi que celles du 2 juin, les unes et les autres envoyées par Gaspard de Robles, furent concertées entre le président (don Diego de Espinosa), Ruy Gomez et le comte de Feria. Ce dernier fut chargé d'écrire en particulier à la duchesse de Parme, pour lui conseiller de s'entendre avec le duc d'Albe.

duchesse, il lui a communiqué le mémoire qu'elle lui a remis sur les points principaux à traiter avec lui, et lui a rendu compte verbalement, suivant ses instructions, de ce qu'elle lui a ordonné, aussi de bouche. Il approuve qu'elle n'ait pas confié au papier des points de cette importance; il y répond par cette lettre en chiffres. — Il a entendu ce que Gaspard de Robles lui a dit, de la part de la duchesse, au sujet de la ville d'Ypres, qui s'est montrée la plus rebelle, la plus désobéissante, et dans laquelle se sont commises le plus d'insolences et d'irrévérences; il a réfléchi à la proposition de sa sœur, de châtier cette ville d'une manière si rigoureuse, qu'elle serve d'exemple à toutes les autres. Il veut qu'en ce qui touche la religion et le culte divin, la duchesse y fasse observer ce que prescrit l'Église romaine, et ce qui s'y observait, quand on y vivait le plus catholiquement; que les églises soient restaurées, aux frais de ceux qui les ont endommagées; enfin, pour les assujettir et les châtier comme ils le méritent, qu'on retire à la ville tous ses privilèges, se réservant, à son arrivée aux Pays-Bas, d'y mettre l'ordre convenable. — A Valenciennes, il faudra construire un château dont la duchesse tâchera de faire supporter la dépense par les habitants, et la ville devra être également dépouillée de tous ses privilèges. — A Tournay, on retirera des mains des habitants toutes les armes offensives et défensives. — Il approuve que la duchesse fasse construire un grand château à Anvers, en tout ou en partie aux frais des habitants, en ôtant de même à la ville ses privilèges. — Il faudra enfin construire des châteaux à Flessinghe, à Amsterdam et à Maestricht, si, quant à cette dernière ville, l'évêque de Liège y consent. — A son arrivée, il prononcera sur le châtiment à infliger à Amsterdam.

Dans un post-scriptum, le Roi dit qu'il lui semble que les armes ne doivent pas être retirées des mains des habitants, à Tournay seulement, mais aussi dans les autres villes les plus mauvaises (*mas dañadas*), et surtout à Utrecht; cependant il laisse ce point à la décision de la duchesse. — Il dit encore que, si elle craignait que dépouiller les villes de leurs privilèges, donnât lieu à quelque inconvénient, elle pourrait attendre, pour le faire, l'arrivée du duc d'Albe; toutefois il serait mieux qu'elle le fit auparavant, si elle le pouvait.

Liasse 532.

587. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de l'Escurial, le 31 mai 1567.* Il lui recommande de prendre des mesures pour l'assurance de l'île de Walcheren et de la ville de Berghes. — Il approuve qu'elle ait, à la demande de

Berlaymont, pardonné au bourgeois qui lui a délivré les écritures et papiers qu'il avait des confédérés. Il désire recevoir une copie de ces papiers.

Liasse 552.

588. *Lettre de la duchesse de Parme à Ruy Gomez de Silva, prince d'Eboli, écrite d'Anvers, le 1^{er} juin 1567.* Elle répond à sa lettre du 21 mai. — Elle a ordonné au capitaine Manteville, lieutenant de Beauvoir, qui est l'oncle de la marquise, de se rendre à Berghes, accompagné de soixante arquebusiers : elle lui a remis une lettre pour la marquise, où elle lui dit, en substance, qu'étant avertie que des hérétiques, tant de cette ville que d'autres endroits, y voulaient tenter quelque nouveauté, elle a engagé M. de Beauvoir à y envoyer son lieutenant avec un corps d'arquebusiers, pour défendre ladite ville et elle contre tout excès de ce genre, et que Manteville a, du reste, l'ordre de lui obéir en tout. — De la mort du marquis, la duchesse n'en a pas fait mention, quoique la nouvelle s'en soit répandue par toute la ville, à l'arrivée du courrier. — Quant à la nièce du marquis, le conseiller d'Assonleville a été envoyé à M. de Mérode, père de la jeune personne, pour l'engager à la confier à la duchesse. Si cette démarche ne réussit pas, elle avisera à d'autres moyens. — A l'égard du neveu du marquis, que celui-ci a entendu désigner pour héritier, à condition qu'il se marie avec la fille de M. de Mérode, la duchesse ne sait encore de qui il s'agit, vu que M. de Berghes a laissé plusieurs neveux. On lui a dit que c'est M. de Meghem qui est le plus proche parent du marquis, et qu'après lui, ce sont les fils de M. de Cruyninghe dont le marquis était tuteur; mais, comme ces derniers sont trois, la duchesse ne sait pas non plus de qui il pourrait être question. — La duchesse approuve beaucoup la mesure qui a été prise en cette circonstance, comme fort opportune pour le service de Dieu et du Roi : il lui paraît qu'il faudrait, à l'avenir, tenir plus de compte, qu'on ne l'a fait par le passé, des alliances que ceux des Pays-Bas contractent avec des étrangers et des personnes suspectes sous le rapport de la religion, alliances qui ont été en partie cause des maux dont on a eu à souffrir (1). — La procession du saint sacrement vient de se faire avec une solennité et un concours de monde tels qu'on n'en vit jamais de

(1) *Et così lo sarà nel avvenire, il tenere più conto con li parentadi che quelli di questi paesi fanno con forastieri et con persone sospette della religione, che non si è fatto per il passato, il che in parte è stato causa de i mali che quì sono sopravvenuti.*

semblables. — Il importe de pourvoir à l'office de la vénerie de Brabant, vacant par la mort du marquis de Berghes. — La duchesse a mandé le comte d'Eberstein, pour lui faire entendre qu'il importe d'empêcher que ses soldats ne continuent de donner le mauvais exemple d'entendre publiquement les prêches des prédicants qu'ils ont parmi eux, et que c'est déjà assez qu'ils y assistent dans la maison de leur colonel.

Post-scriptum. (En chiffre.) En disant à Manteville d'obéir en apparence à la marquise, la duchesse lui a secrètement enjoint de n'en rien faire, et d'en référer d'abord à elle, au cas que cette dame lui ordonnât de se retirer avec sa troupe de la ville. (*Ital.*)

Liasse 536.

589. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de l'Escurial, le 2 juin 1567.* Il répond aux lettres de la duchesse des 3, 8 et 11 mai, relatives à son entrée dans Anvers, et à l'ordre qu'elle a établi en cette ville. Il lui donne de grands éloges sur sa conduite. — Il a vu avec satisfaction ce qu'elle lui écrit touchant le château à construire à Anvers; il en demande le dessin. Son conseil a trouvé, comme elle, que l'endroit le plus propice pour l'ériger était l'abbaye de Saint-Michel. — Elle doit faire en sorte que tous les châteaux à construire se fassent aux frais des villes, et que celles qui ont été rebelles payent les garnisons qu'on leur a données; ces garnisons pourront être diminuées d'ailleurs, après que les habitants auront été désarmés, comme le Roi le lui recommande dans une autre lettre. — Il approuve l'ordre qu'elle a donné à M. de Meghem et au seigneur de Noircarmes, d'envoyer à Amsterdam le comte de Boussu, afin que le duc Éric de Brunswick n'y entrât pas, et de charger provisoirement ledit comte du gouvernement de Hollande; la commission qu'elle lui donnera devra être conçue de telle manière qu'il ne puisse pas la regarder comme définitive. — Il lui recommande itérativement de s'assurer de l'île de Walcheren. — Il a appris que de nouvelles amitiés et conférences ont lieu entre le comte d'Egmont, le comte de Hornes et d'autres particuliers; elle fera cesser à l'avenir toutes conférences semblables, et ordonnera que chacun aille vaquer aux devoirs de sa charge.

Liasse 532.

590. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de l'Escurial, le 2 juin 1567.* Elle aura appris, par la lettre de Ruy Gomez de Silva du 21 mai, la mort

du marquis de Berghes. Il la charge de mettre bonne garde en la ville de Berghes et aux biens dudit marquis, « pour qu'au cas, comme cela pourrait être, qu'il » fût impliqué et coupable dans les troubles des Pays-Bas, on puisse avec plus » de facilité disposer de ceux-ci. » — On a appris que le marquis avait fait héritière de sa maison une de ses nièces, à condition qu'elle épousât un de ses neveux : la jeune personne paraît n'avoir pas été élevée convenablement dans la religion catholique. La duchesse, avec dextérité et prudence, tâchera de prendre en son pouvoir l'un et l'autre, et les fera garder séparément, d'une manière sûre. — Comme le marquis, avant sa mort, n'a pas fait d'autre testament que celui qu'il fit avant son départ de Bruxelles, mais seulement un codicille où il s'y est référé, le Roi désire que la duchesse l'informe de ce que contient ledit testament, et aussi des choses dont le marquis aurait été coupable, et de ses actions passées.

Liasse 532.

591. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 9 juin 1567.* Il se réjouit du bon succès des affaires de Flandre. — Il est très à propos, néanmoins, que le duc d'Albe continue son voyage, afin d'assurer d'autant mieux la venue du Roi, et qu'il soit au pouvoir de S. M. d'user de clémence ou de rigueur, selon qu'il lui paraîtra convenable pour l'établissement solide de toutes les choses. — Le voyage du Roi est de jour en jour plus nécessaire. — Il persiste à être d'avis que le Roi accepte la démission de ceux qui renonceront à leurs gouvernements, et qu'on diffère de leur donner des successeurs, pour tenir les prétendants en espérance, et pour qu'on ait le temps de restreindre, par les instructions qu'on donnera aux nouveaux gouverneurs, l'autorité exorbitante que se sont arrogée leurs devanciers. — Il recommande au Roi M. de Berlaymont, Largilla et M. de Robles.

Liasse 903.

592. *Lettre du comte d'Egmont au Roi, écrite de...., le 16 juin 1567.* Après tant de désordres et de désobéissance, les affaires des Pays-Bas sont remises en leur premier état. — Pour les assurer à l'avenir, il conviendra de faire ériger des châteaux dans quelques villes principales. — Il supplie le Roi d'accélérer sa venue autant que possible : c'est l'unique moyen d'affermir la tranquillité du pays. (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 556.

593. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite d'Anvers, le 17 juin 1567.* Elle se plaint fortement de ce que le Roi ne lui donne pas d'ordres, et laisse les choses à l'abandon. — Groningue a reçu garnison. — Deventer sera de même. — Son avis est que la grande vénerie de Brabant doit faire partie des attributions du gouvernement général. — Nouvelle recommandation en faveur de Mansfelt. (*Ital.*)

Liasse 536.

594. *Lettre de la duchesse de Parme au baron de Montigny, écrite d'Anvers, le 17 juin 1567.* Les affaires des Pays-Bas ont subi, en peu de temps, un si grand changement, que le pays et toutes villes et sujets sont réduits à l'obéissance du Roi, lequel y peut donner, pour le rétablissement des affaires et l'assurance de la tranquillité, tel ordre qu'il jugera convenir. — La duchesse reconnaît que les seigneurs du conseil l'ont assistée avec beaucoup de bonne volonté, de dextérité et de diligence. — Il lui a déplu d'apprendre le trépas du marquis de Berghes, « car S. M. y a fait perte d'un bon vassal et principal serviteur, et le » pays d'un bon seigneur : qui ne sont petites pertes en un temps turbulent » comme il est à présent. » (*Franç.*)

Liasse 533.

595. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de... (Anvers), le 17 juin 1567.* Elle a appris avec regret la mort du marquis de Berghes, tant pour l'affection qu'il avait au service du Roi, que pour les qualités de sa personne. — Le duc d'Arschot et le seigneur de Noircarmes sollicitent tous deux les charges du défunt. — Le seigneur de Beauvoir demande les biens du seigneur de Toulouse et de son frère, Sainte-Aldegonde, alléguant qu'il fut le chef de l'entreprise dans laquelle ils ont été défaits, et le premier tué. (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 536.

596. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de... (Anvers), le 17 juin 1567.* Selon les ordres du Roi, elle a averti régulièrement le duc d'Albe de ce qui se passait aux Pays-Bas. — Les villes étant maintenant soumises, et tout le pays tranquille, de manière qu'il ne reste plus qu'à y établir une bonne police, il lui a paru qu'il n'était pas nécessaire que le duc vint avec de si grandes forces; elle lui en a écrit. — Elle représente au Roi que le bruit de l'arrivée prochaine du duc, à la tête d'une armée, fait fuir de toutes parts des gens, qui se retirent

en France, en Angleterre, au pays de Clèves, en Allemagne et ailleurs. Elle n'y peut pourvoir, le Roi la laissant sans réponse sur les moyens de récompense et de châtement à employer : de sorte que le fruit de tant de peines qu'elle et ceux du conseil se sont données, va de jour en jour se perdant. — Les commissaires à Valenciennes ont fait décapiter les deux Herlin, ainsi que Jean Mahieu, qui furent les trois principaux capitaines des rebelles. — A Tournay, plusieurs ont été aussi exécutés. — A Utrecht, un gentilhomme, nommé Renesse, lieutenant de Brederode, a subi le même sort. — Elle attend avec impatience le retour du seigneur de Robles et de Lopez Gallo, qu'elle a envoyés au Roi. (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 336.

597. *Lettre du comte d'Egmont au Roi, écrite de....., le 26 juin 1567.* Ça été pour lui une grande satisfaction, d'apprendre, par les lettres de S. M., du mois de mai, qu'elle était satisfaite de sa conduite en Flandre et à Valenciennes. — Il supplie le Roi de tenir pour certain qu'il ne s'est effectué aucune entreprise contre les rebelles, sans son avis, et que, même dans les plus grandes difficultés, il a payé de sa personne, comme pourront en témoigner Madame et ceux du conseil. — Si les nécessités du temps lui ont donné de procéder, selon les circonstances, plus lentement qu'il n'a paru convenir à quelques-uns, la raison et sa loyauté méritent qu'on lui en tienne compte; « et j'espère en Dieu, ajoute-t-il, de pouvoir faire connaître quelque jour, particulièrement à ceux-ci, qu'il a été nécessaire que je ne procédasse autrement, parce que le service de V. M. n'y aurait autant gagné. » — Il supplie le Roi de hâter sa venue : si les affaires du pays n'y rendaient sa présence nécessaire, il prendrait la poste, pour aller au-devant de S. M., et l'accompagner dans son voyage. (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 336.

598. *Liste des gentilshommes de la bouche, de la maison, et des autres serviteurs du Roi, qui sont portés sur les livres du bureau, le 28 juin 1567.* Elle contient, entre autres, les noms suivants, les seuls qui m'aient paru appartenir aux Pays-Bas :

GENTILSHOMMES DE LA BOUCHE (AU NOMBRE DE 110).

Adrien de Bailleux, seigneur de Saint-Martin.

Antoine Rubempré, seigneur de Vertaing.

Jacques de Claerhout, seigneur de Peten.
 Jean de Bauffremont, seigneur de Sombornon.
 Louis de la Troullière.
 Maximilien de Longueval, seigneur de Vault.
 Frédéric Perrenot, seigneur de Champagny.
 Le seigneur de Rassenghien.
 Le seigneur de Monfort.
 Adrien de Berghes.
 Le comte de Culembourg.
 Philippe de Lannoy, seigneur de Beauvoir.
 Philibert, seigneur de Montmartin.
 Gérard de Vatteville.
 Charles de Gavre.
 Gilles de Berlaymont, seigneur de Hierges.
 Édouard de Bournonville, seigneur de Capres.
 Le seigneur d'Estambruges.

GENTILSHOMMES DE LA MAISON (AU NOMBRE DE 116).

Jérôme de Mol, de Louvain.
 François de Haeften, de Gueldre.
 Charles Vander Noot, seigneur de Risoir.
 Jean de Gilley, seigneur de Marmol.
 Philippe de Schoenhoven.
 Géry de Brecht.
 Jean-Baptiste d'Andelot.
 Charles d'Armstorff.
 Jean, seigneur de Mol, de Bruxelles.
 Jacques de Castre.
 Pierre de Morbecque.
 Arnould de Cruyningen.
 André Bassenayre.
 Philippe de Chassey.
 Godefroid de Varembourg.
 Philippe de Vinancourt (*sic*).



JUNTA DE ANDALUCIA

P.C. Monumental de la Alhambra y Generalif
 CONSEJERIA DE CULTURA

Charles de Longastre.
 Philippe Vander Meere.
 Jean de Brancion.
 Antoine de Bercel (*sic*).
 Floris d'Aspre.
 Guillaume Hincart.
 Jacques de Quarrey (*sic*).
 Jean Hincart.
 Adrien de Gomicourt.
 Philippe de Lalaing.
 Thomas de Castre.
 Alexandre d'Ysselstein.
 Guillaume Bernage.
 Jean de Houssin.
 Philippe de Château.
 Josse Pique.
 Charles Tisnacq.

Liasse 149.

599. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Saint-Jean de Maurienne, le 28 juin 1567.* Il continue d'entretenir le Roi des incidents de son voyage. — Il lui rappelle ce qu'il lui a écrit précédemment sur la nécessité de faire licencier les régiments wallons aux Pays-Bas. — Il le prie d'envoyer, dans ces provinces, le plus tôt possible, 4,000 piques pour son infanterie, qui n'en est pas suffisamment pourvue, et autant d'arquebuses.

Liasse 533.

600. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 29 juin 1567.* Il lui renvoie Alonso Lopez Gallo, par lequel il a reçu ses lettres des 1^{er} et 10 février. Il a été déjà répondu à celles-ci. — Il la remercie particulièrement des avertissements contenus dans l'instruction dont Gallo était porteur.

Liasse 532.

601. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 29 juin 1567.* Il a reçu sa lettre du 24 mai, qui lui a fait grand plaisir, par les bonnes nouvelles qu'elle contient. — Alonso Lopez Gallo lui porte différentes dépêches

en français, en réponse aux siennes. — Le Roi s'apprête à partir pour les Pays-Bas ; et, comme il n'y a rien en cette vie, qu'il désire autant que de s'y trouver, il s'est résolu, se confiant dans les mesures prises par elle pour la sûreté de son débarquement en Zélande, à y aller par la mer de Ponent. — La construction du château qu'elle propose de faire ériger à Groningue, pourra être remise jusqu'à son arrivée. — Il a vu ce qu'elle a écrit à Ruy Gomez, et approuve les mesures qu'elle a prises pour s'assurer de la ville de Berghes, ainsi que de la personne de la nièce du marquis, etc.

Liasse 532.

602. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 29 juin 1567.* Quoique, dans sa dépêche en français, il lui fasse connaître ses intentions sur l'édit qui, par les ordres de la duchesse, doit avoir été publié à Anvers (1),

(1) L'édit qui excita à un si haut degré le mécontentement de Philippe II, avait été rendu par la duchesse le 24 mai. Il statuait :

1° Que seraient punis du dernier supplice, par la hart, outre la confiscation de tous leurs biens, les prêcheurs, dogmatiseurs, ministres et séducteurs du peuple, ceux qui prêteraient sciemment leurs maisons, jardins, ou autres lieux à eux appartenants, pour y tenir des conventicules, ou assemblées illicites; que les *réceptateurs*, et ceux qui favoriseraient et soutiendraient lesdits prêcheurs, dogmatiseurs et séducteurs, s'ils étaient trouvés coutumiers de le faire, et si avec ce ils étaient hérétiques pertinaces, seraient également punis du dernier supplice et de la confiscation de leurs biens; et, quant à ceux qui se trouveraient en aucuns conventicules ou assemblées illicites, ils seraient punis et corrigés arbitrairement, selon les circonstances;

2° Que ceux qui s'ingéreraient de piller, détruire, saccager, brûler, ou faire violence à aucunes églises, cloîtres, monastères, chapelles, ou autres lieux pieux, ou d'y donner assistance directement ou indirectement, ou de rompre autels, briser reliquaires des saints, croix ou images, ou de fouler aux pieds les saints sacrements de l'église, seraient de même punis du dernier supplice et de la confiscation de leurs biens;

3° Que ceux qui useraient des nouveaux exercices de religion introduits par lesdits ministres, prédicants et sectaires, seraient punis du dernier supplice, par la hart ou l'épée, à la discrétion des juges, et avec confiscation de leurs biens;

4° Que les enfants nouveau-nés, immédiatement après leur naissance, devraient être portés publiquement aux églises paroissiales, pour y être baptisés, à peine contre les pères et mères de très-griève et très-rigoureuse correction, et, s'ils les faisaient baptiser d'une autre manière, du dernier supplice contre eux et contre le baptisant, outre la confiscation de leurs biens;

5° Que nul, quel qu'il fût, ne pourrait tenir école, privée ou publique, sans préalablement

il veut lui exprimer, dans cette lettre à part, la peine et le mécontentement qu'il a éprouvés, de ce que l'on a fait une chose si illicite, si indécente, et si contraire

avoir été interrogé et examiné par l'écolâtre et deux députés du magistrat, qui s'assureraient de sa foi et religion, et entre les mains desquels il prêterait serment de n'enseigner quelque livre ou doctrine réprouvée par l'Église catholique : si après il était convaincu d'avoir enseigné à ses écoliers des erreurs ou de fausses doctrines, il serait puni du dernier supplice et de la confiscation de ses biens ;

6° Que les imprimeurs et vendeurs de livres, écrits, chansons, portraits, figures, peintures et papiers hérétiques, contenant blasphèmes et *irrisions* contre Dieu, l'Église et le Roi, seraient punis des mêmes peines, au cas qu'ils fussent coutumiers de le faire, et les acheteurs de pareils livres, etc., châtiés arbitrairement ;

7° Que tous ceux qui avaient été ou seraient chefs des consistoires, et avaient été chefs et auteurs des tumultes passés, seraient tenus pour criminels de lèse-majesté, et punis du dernier supplice par l'épée, avec confiscation de leurs biens ;

8° Que ceux qui lèveraient et collecteraient deniers sur les sujets du Roi, sans son autorisation, seraient punis arbitrairement, selon l'exigence des cas, et, si cette levée avait lieu contre le Roi, ou pour payer des gens de guerre, que les collecteurs et les contribuants seraient mis au dernier supplice, comme rebelles et séditeux, et leurs biens confisqués ;

9° Que les mêmes peines seraient décernées contre tous ceux qui feraient assemblées illicites, ou à mauvaise fin, pour troubler la religion, ou l'État ;

10° Que tous vagabonds, apostats, bannis et fugitifs qui s'étaient retirés à Anvers, devraient en sortir dans les vingt-quatre heures, à peine de fustigation et bannissement ; que les bannis pour le fait de la religion ne seraient dorénavant plus reçus en cette ville, ni en aucun autre lieu des Pays-Bas ; que ceux qui cèleraient leur bannissement, s'ils étaient découverts, seraient châtiés selon leurdit bannissement, à moins que le margrave et le magistrat ne crussent devoir modérer celui-ci ; que toutes personnes non bannies qui viendraient s'établir dans la ville, devraient produire une attestation de bonnes vie et mœurs, délivrée par le curé et le magistrat du lieu qu'elles auraient quitté ;

11° Enfin, que quiconque commettrait désordre ou scandale en matière de religion, injurierait de fait ou par paroles les catholiques, prêtres, religieux ou autres gens d'Église, ou mettrait obstacle à l'exercice de l'ancienne religion, serait puni, si le scandale était énorme, du dernier supplice et de la confiscation de ses biens, et, s'il était moindre, de correction arbitraire, selon l'exigence des cas.

On pourra s'étonner que ce luxe de dispositions pénales n'ait pas satisfait les ministres de Philippe II, et qu'il ait valu à la régente et à son conseil les reproches du Roi.

L'édit du 24 mai fut révoqué par un autre édit, du 25 juillet. (*Archives du Royaume, papiers d'État.*)

à la religion chrétienne. — Rien, en cette vie, ne saurait l'offenser et le chagriner plus, qu'un outrage quelconque, fût-il le plus léger, à Dieu et à l'autorité de son Église catholique romaine. — Il la charge donc très-expressément, si l'édit en question n'était pas publié, de n'y pas donner suite, et s'il l'était, de le révoquer (1).

Liasse 552.

603. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 29 juin 1567.* Il lui fait part de ce que le nonce du pape, dans deux audiences qu'il a demandées, lui a exposé au nom du saint-père, et des réponses qu'il lui a données. — S. S. désirait, entre autres choses, que le Roi fit détruire Genève par les mains du duc.

Liasse 553.

604. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite d'Anvers, le 29 juin 1567.* Elle informe le Roi que Robles est arrivé le 20, et lui a remis toutes les dépêches dont il était chargé pour elle. (*Ital.*)

Liasse 550.

605. *Lettre de Gaspard de Robles au Roi, écrite d'Anvers, le 30 juin 1567.* Il est arrivé dans cette ville le 21, et a remis à la duchesse de Parme les lettres du Roi. — La venue de S. M. est universellement désirée aux Pays-Bas : selon lui, le Roi y sera reçu et obéi comme dans tous ses autres États.

Liasse 550.

606. *Lettre de Gaspard de Robles au Roi, écrite d'Anvers, le 30 juin 1567.* Tout le pays est tranquille. — Il convient que le duc d'Albe hâte son arrivée : les dissentiments qu'il y a entre Madame, secondée du comte de Mansfelt, et les autres seigneurs, tiennent en suspens toutes les affaires.

Liasse 556.

607. *Lettre de la duchesse de Parme au conseil et à la cour féodale de Brabant, écrite d'Anvers, le 30 juin 1567.* La marquise de Berghes et le seigneur de Mérode, comme tuteur de sa fille, héritière de feu le marquis de Berghes, étant sur le point d'entrer en procès, le désir qu'elle a de concilier amiablement

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXIX.

les parties, l'engage à prévenir le conseil et la cour féodale que, si l'une d'elles s'adresse à eux, ils l'en informent, ainsi que de la provision qu'ils croiront devoir donner sur la requête desdites parties.

Liasse 537.

608. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 8 juillet 1567.* Il a permis à Fabio Lembo de retourner auprès d'elle. — Il lui a rendu la lettre de la duchesse du 12 janvier 1566, qu'elle avait réclamée (1).

Liasse 532.

609. *Mémorial présenté au Roi par le baron de Montigny, le 10 juillet 1567.* « V. M. sçait ce que souvent je luy ay remonstré sur mon séjour et demeure : que, si c'estoit pour quelque mauvaise opinion que V. M. eust conçue de moy, par mauvaiz rapport ou calumnie, le me faisant entendre, je luy en donnerois souffisante justification, pour avoir tousjours suivy le chemin de fidélité en toutes mes actions. Et, combien que V. M. me ait déclaré que recepviez service de ma demeure, et démontré satisfaction de mes services et loyaultez, sy est-ce que je ne poeux céler ny délaisser de dire à V. M. l'estrange discours que pluseurs ont fait sur ma demeure par deçà, tant en vostre court, que en plusieurs aultres royaumes et pays estrangiers, chacun selon leur passion et affection, à mon désavantage et desréputation : que, de plusieurs costez, j'en ay receu advertissement. Et, comme telle chose en emporte conséquence, non-seulement pour le temps présent, mais pour l'advenir, et que ne voudroye laisser tache quelconque à ma postérité, qui ne fût honorable, tant pour estre gentilhomme, que pour les estatz, entremises et offices où j'ay esté employé du vivant de l'Empereur, vostre père, et de V. M., que aussy pour estre chevalier de vostre Ordre, je ne poeux excuser de supplier très-humblement V. M., pour conservation de mon honneur, pour effacer ces sinistres interprétations et impressions, et pour donner contentement à mes parens et amys, voulloir faire démonstration, telle qu'elle jugera convenir, de l'occasion de ma tant longue demeure par deçà, et que ceux qui en font si divers discours, contre l'intention de V. M., puissent cognoistre n'avoir esté pour aultre cause, sinon pour son service. » (*Franç.*)

Liasse 533.

(1) C'était vraisemblablement la lettre qu'Armenteros enferma dans la sienne, du 15 janvier, afin que Gonçalo Perez lui-même n'en eût pas connaissance. (Voyez ci-dessus, p. 392.)

610. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite de Madrid, le 12 juillet 1567.* Il répond à sept lettres qu'il a reçues du cardinal, savoir : trois du 14 mars, une du 15 du même mois, et les trois autres, des 15, 19 avril et 15 mai. — Il le remercie du soin qu'il prend de l'informer de toutes les nouvelles qui lui parviennent de Flandre, ainsi que des observations dont il les accompagne, et le prie de continuer à lui faire part des unes et des autres. — Il commence par lui dire que, afin d'être plus tôt dans ses États de Flandre, il s'est déterminé à s'y rendre par la mer de Ponent, et qu'il fait pour son départ tous les préparatifs nécessaires; qu'ainsi ceux qui ne croient pas à ce voyage ne tarderont pas à être désabusés. — Il se réjouit de ce que le cardinal l'a approuvé, d'avoir envoyé en avant le duc d'Albe. — La dernière entreprise de l'Empereur n'était certainement pas exigée par les circonstances; mais, grâce à Dieu, elle a bien réussi, et il s'en félicite (1). — Il exprime à Granvelle sa satisfaction des démarches que ce prélat a faites auprès du pape, au sujet de la ligue (2) et de la *cruzada*. — Il prend toutes les mesures possibles, pour mettre ses royaumes et États à l'abri des attaques éventuelles du Turc. — Il pense, comme le cardinal, qu'il importe de tirer des sectaires, qui ont été pris, des aveux complets. — Quant aux états généraux, il a défendu très-expressément, et à diverses reprises, qu'on les assemble; et, en ce qui touche le pardon général, il a toujours été du même avis que Granvelle, quoiqu'on lui ait fait assez d'instances aux Pays-Bas, pour l'obtenir. — Il ne lui paraît pas que ce soit le moment de faire prêter serment par les états. — Ce que le cardinal lui a écrit sur la construction de citadelles dans quelques villes, est conforme à ce qu'a écrit madame de Parme elle-même, et ainsi le Roi a ordonné qu'on commence d'en construire dans les villes où elles sont le plus nécessaires, et notamment à Valenciennes. — Il désire que Granvelle l'instruise de ce qu'il apprendra, touchant l'examen de ceux de Valenciennes, commencé déjà par les soins de madame de Parme. — Il a jugé, comme

(1) Philippe II paraît faire allusion ici à l'entreprise dirigée contre Jean-Frédéric, duc de Saxe-Gotha, qui avait accordé un asile et sa protection à Guillaume de Grumbach, mis par Maximilien II au ban de l'Empire. L'électeur de Saxe, Maurice, chargé de l'exécution de cette sentence, assiégea Gotha, et s'en rendit maître (avril 1567). Le duc Jean-Frédéric, condamné à une détention perpétuelle, fut livré à l'Empereur, qui le fit conduire dans la forteresse de Neustadt.

(2) La ligue projetée entre l'Espagne, la France et le pape.

le cardinal, qu'il ne convenait pas que sa sœur pardonnât, jusqu'à ce qu'il fût lui-même arrivé aux Pays-Bas, et des ordres ont été donnés en conséquence à Madame. — Il souhaiterait de connaître le contenu de la lettre que le prince d'Orange, selon Granvelle, écrivit au comte d'Egmont, lors du baptême du fils du comte d'Hooghstraeten. — Il le prie de faire hâter l'expédition des bulles de l'évêque de Gand, si elles ne sont expédiées déjà. — C'est avec raison que le cardinal a craint que le voyage de Madame à Anvers n'eût des inconvénients, car elle y a rendu un édit des plus pernicieux, que le Roi s'est vu obligé de révoquer. — Le Roi pourvoira aux gouvernements du prince d'Orange et du marquis de Berghes, quand il sera aux Pays-Bas, et alors aussi il aura égard aux services du duc d'Arshot, de Largilla (1), de Gaspard de Robles et de tous ceux qui lui ont donné des marques de dévouement dans les troubles passés. — Il envoie, par Robles, à Largilla, la cédula de l'habit de Saint-Jacques, qu'il lui a conféré. — Il remercie le cardinal de l'avis qu'il lui a donné, touchant la provision de la charge de président du parlement, à Dôle. — Indépendamment des différentes lettres auxquelles il vient de répondre, le Roi en a reçu une du 20 mai, que le cardinal lui a fait remettre par Sagonte, et celui-ci, selon la charge qu'il en avait, lui a parlé sur la disposition des biens de Brederode. Il ne compte s'occuper de pareils objets, que lorsqu'il sera en Flandre : là, il verra ce qu'il conviendra de faire à cet égard, et alors il prendra en considération les services que le cardinal et son frère (2) lui ont rendus, et continuent de lui rendre.

Dans un post-scriptum, le Roi accuse la réception de la lettre du cardinal du 9 juin, ainsi que de celle de Noircarmes au cardinal, et d'une copie de cette dernière, qui y étaient jointes. — Il renvoie au cardinal l'original de la lettre de Noircarmes. — Il est tout à fait d'avis, avec lui, qu'il faut accepter la démission de tous ceux qui veulent la donner aux Pays-Bas, et différer de pourvoir à leur remplacement, jusqu'à ce qu'il soit arrivé dans ces provinces. Alors il aura égard à la recommandation que le cardinal lui adresse en faveur de M. de Berlaymont (3).

Liasse 533.

(1) Voyez ci-dessus, page 222.

(2) Thomas Perrenot, seigneur de Chantonay, ambassadeur du Roi à Vienne.

(3) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXX.

611. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite d'Anvers, le 12 juillet 1567.* Elle croit devoir franchement représenter au Roi les funestes conséquences que peut avoir l'arrivée du duc d'Albe aux Pays-Bas. Il y est si odieux, dit-elle, qu'il suffirait à y faire haïr toute la nation espagnole. Elle ne se serait jamais imaginé que le Roi eût pris la résolution de l'y envoyer, sans la consulter. — Ce que le Roi lui commande par les lettres dont Robles a été porteur (1), la met dans une grande peine. Casser les privilèges, faire remplir les charges de magistrature par des officiers du Roi, construire des châteaux, confisquer les biens, lever les impôts sans le consentement des états, ne pardonner à aucun de ceux qui ont fait mal, licencier en même temps les troupes qu'elle a levées, tous ces points lui paraissent d'une exécution extrêmement difficile. — Elle se plaint du peu de confiance que lui témoigne le Roi. — Le duc d'Albe ayant marqué le désir que le comte de Mansfelt se trouvât à son passage, dans le Luxembourg, elle lui a représenté le besoin qu'elle a de l'assistance de ce seigneur, d'autant plus que le président Viglius est absent depuis douze jours pour ses affaires particulières. — Elle a envoyé le comte de Meghem en Zélande, pour y attendre la venue du Roi. — Si elle n'avait reçu de S. M. elle-même l'assurance que sa venue était prochaine, elle aurait quitté les Pays-Bas aussitôt après l'arrivée du duc d'Albe : mais le désir de baiser les mains au Roi, et de lui exposer de bouche bien des choses qu'elle n'a pu lui écrire, l'ont déterminée à différer son départ. — Elle déclare toutefois qu'elle prend ses dispositions pour partir de toute manière dans le courant d'octobre, afin de n'être pas surprise par l'hiver (2). (*Ital.*)

Liasse 556.

612. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite d'Anvers, le 13 juillet 1567. (En chiffre.)* Elle rappelle une lettre du 28 juin (3), par laquelle elle a accusé la réception des dépêches apportées par Robles, et qui consistaient en cinq lettres de la main d'Antonio Perez, dont trois du 31 mai, et deux du 2 juin. — Le paiement ordonné par le Roi, en faveur des religieux anglais, a eu lieu. — La duchesse lui envoie l'information qui a été faite sur la conduite de l'abbé de

(1) Les lettres en français.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXXI.

(3) Je ne l'ai pas trouvée.

Saint-Bernard, et qu'elle ne trouve pas assez concluante, pour qu'on puisse procéder contre lui. Elle y joint les rapports qu'elle a reçus depuis sur un sermon du même abbé. S'il se trouve, en définitive, des griefs suffisants à sa charge, elle le fera arrêter. — La duchesse réservera la question des châteaux à construire, hormis ceux d'Anvers et de Valenciennes, jusqu'à l'arrivée du Roi. — Le désarmement des villes a déjà été effectué en partie, mais non à Anvers, où il présente de grandes difficultés. — Envoi au Roi d'un sommaire des principaux points des écrits de Gilles Joly (1). — Le président Viglius a dit à la duchesse que, le marquis de Berghes étant mort au service du Roi, et en présence de S. M., il ne pouvait être procédé contre ses biens, que par la voie ordinaire de justice, et avant que son procès eût été fait, et qu'il eût été condamné. En agir autrement, serait contraire au serment prêté par le Roi aux états de Brabant, et ferait grandement murmurer. — Le seigneur de Mérode (2) a demandé de pouvoir se consulter, quant à l'invitation qui lui a été faite de confier à la duchesse sa fille, héritière du marquis de Berghes. — La duchesse compte pouvoir envoyer au Roi, dans deux ou trois jours, le testament du marquis. — Le président a encore dit à la duchesse que, s'il fallait passer outre à la saisie des

(1) Ce Gilles Joly était vraisemblablement le bourgeois d'Anvers auquel la duchesse avait pardonné, à l'intercession de Berlaymont (voy. ci-dessus, p. 524, 532, 543). J'ignore ce qu'il était, et quelle part il avait prise aux troubles; je ne le vois figurer dans aucun des documents de l'époque. Je sais seulement qu'il y avait une famille de ce nom à Anvers. Deux individus, du nom de Joly, sont portés sur les listes des condamnations criminelles rendues par le magistrat d'Anvers en 1566.

Un passage d'une lettre française de la duchesse de Parme au Roi, en date du 30 juillet, autorise à croire que les papiers dont était dépositaire Gilles Joly, et qu'il livra à la gouvernante, étaient ceux de M^e Gilles Leclercq. Dans cette lettre, la duchesse, parlant de l'examen qu'elle a fait faire des prisonniers détenus au château de Vilvorde, ajoute : « à quoy ha grandement » ayd le recouvrement de plusieurs lettres, escripts, minutes et papiers trouvez tant sur les » dits prisonniers, au jour de leur prinsé, comme aultres escriptures appartenans à ung nommé » maistre Gilles Leclercq, de Tournay, principal secrétaire du conte Loys, et directeur de tous » ces troubles, trouvez en quelque lieu secret où il pensoit les avoir mis fort seurement : par » où toute la source, conduycte et démenée de ces pratiques, troubles et esmotions sont des » couvertes. »

La lettre du 30 juillet n'est pas dans nos Archives; elle est aux archives impériales de Vienne. J'en dois la communication à l'obligeance de M. Bakhuizen Vanden Brink.

(2) Jean, baron de Mérode et de l'Empire, sire de Petersheim, etc.

biens de ce seigneur, il serait nécessaire de le faire par le ministère du conseil de Brabant, et que ce fussent l'avocat et le procureur fiscal qui soutinssent la cause, au nom du Roi. *(Ital.)*

Liasse 536.

613. *Lettre de la duchesse de Parme au baron de Montigny, écrite de Bruxelles, le 13 juillet 1567.* Elle est bien marrie que son retour soit encore différé : cependant elle espère le voir sous peu, puisque le Roi lui a fait dire, par le seigneur de Billy, que son intention était de lui donner bientôt son congé. *(Franç.)*

Liasse 533.

614. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 29 juillet 1567.* Aussitôt après la réception de la lettre du Roi, que lui apporta Alonso Lopez (Gallo), la duchesse a donné des ordres pour l'équipement des huit navires destinés à aller au-devant de S. M. — L'annonce de l'arrivée du Roi a causé une joie universelle. — On fait partout des processions et des prières. — La duchesse envoie au Roi le testament du marquis de Berghes. — Elle a fait arrêter à Breda un capitaine hollandais qui a servi sous Brederode, nommé Trelon (1). — Nouvelle recommandation en faveur de Mansfelt. *(Ital.)*

Liasse 536.

615. *Lettre du seigneur de Noircarmes au Roi, écrite de Thionville, le 11 juillet 1567.* L'armée du duc d'Albe entrera sans le moindre obstacle aux Pays-Bas. — Il n'est plus besoin, pour pacifier le pays, que de la présence du Roi, sans laquelle il sera bien difficile d'établir sûrement les affaires. *(Franç.)*

Liasse 536.

616. *Lettre du secrétaire Prats à Antonio Perez, écrite de Bruxelles, le 30 juillet 1567.* Le duc d'Albe est attendu à Thionville. Il y a peu de personnes qui se réjouissent de sa venue. — Tout le monde craint la ruine du pays, à cause de l'insolence et de la licence ordinaire des soldats, principalement de ceux qui viennent d'Italie. — Prats dit qu'il sert depuis trente-quatre

(1) Jean de Blois, dit Trelon. La duchesse le fit conduire au château de Vilvorde. Il fut décapité le 28 mai 1568.